



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2009

Soixante-troisième session
Point 110 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 14 septembre 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/63/959)]

63/309. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux, notamment les résolutions 46/77 du 12 décembre 1991, 47/233 du 17 août 1993, 48/264 du 29 juillet 1994, 51/241 du 31 juillet 1997, 52/163 du 15 décembre 1997, 55/14 du 3 novembre 2000, 55/285 du 7 septembre 2001, 56/509 du 8 juillet 2002, 57/300 du 20 décembre 2002, 57/301 du 13 mars 2003, 58/126 du 19 décembre 2003, 58/316 du 1^{er} juillet 2004, 59/313 du 12 septembre 2005, 60/286 du 8 septembre 2006, 61/292 du 2 août 2007 et 62/276 du 15 septembre 2008,

Soulignant qu'il importe d'appliquer les résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux,

Rappelant le rôle qui lui est dévolu par la Charte des Nations Unies dans l'examen des questions de paix et de sécurité,

Consciente qu'il faut renforcer davantage son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience,

Rappelant le paragraphe 18 de l'annexe de sa résolution 60/286 relatif à la sélection du Secrétaire général,

Notant le rôle de la présidence de l'Assemblée générale et l'importance qu'il y a à mettre à sa disposition des ressources suffisantes pour ses travaux de fond,

Notant également les pratiques qui sont les siennes en matière de scrutin,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale¹;

2. *Décide* de créer, à sa soixante-quatrième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, chargé :

a) *D'étudier* les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, notamment en faisant fond sur ses résolutions pertinentes ;

¹ A/63/959.

- b) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-quatrième session ;

Sélection du Secrétaire général

3. *Affirme* qu'elle est déterminée à continuer d'examiner, au sein du Groupe de travail spécial, pendant sa soixante-quatrième session, la revitalisation de son rôle dans la sélection et la nomination du Secrétaire général, en vertu de l'Article 97 de la Charte ;

Rôle et pouvoirs de l'Assemblée générale

4. *Se félicite* de la tenue, dans le cadre de ses travaux, de débats thématiques sur les questions d'actualité présentant une grande importance pour la communauté internationale, et invite son Président à poursuivre cette pratique, en consultation avec les États Membres ;

5. *Note* qu'il importe de renforcer la mémoire institutionnelle de la présidence de l'Assemblée générale, et invite le Président de sa soixante-quatrième session à soumettre ses vues au Groupe de travail spécial pour examen à ladite session ;

Méthodes de travail

6. *Prie* le Président de sa soixante-quatrième session, en consultation avec les États Membres, d'avancer des propositions relatives à l'échelonnement de l'examen de certaines questions sur deux ans ou sur trois ans, au regroupement de certaines questions et à l'élimination d'autres questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte des recommandations émises à ce sujet par le Groupe de travail spécial, notamment concernant l'introduction d'une clause d'extinction ;

7. *Demande* aux États Membres de répondre à l'examen annuel lancé par la Division des réunions et des services de publication du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences relativement à la diffusion de documents sur papier aux Missions, en tenant compte des économies et de la réduction de l'impact environnemental qui peuvent en résulter, afin d'améliorer la qualité et la diffusion de ces documents ;

8. *Invite* le Comité de l'information à examiner à sa trente-deuxième session la partie du rapport du Groupe de travail spécial consacrée aux médias et à la visibilité, en particulier l'appel à l'assouplissement des restrictions en place et à l'amélioration de l'accès aux personnes et à l'information qui y est lancé, et lui demande d'envisager de recommander, dans le rapport qu'il lui soumettra à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), des mesures pour concrétiser et mettre en œuvre certains aspects du rapport précité ;

9. *Décide* que le Groupe de travail spécial examinera au cours de sa soixante-quatrième session les options qui permettraient d'accélérer, de rationaliser et de sécuriser les scrutins, réaffirmant la nécessité de garantir la crédibilité, la fiabilité et la confidentialité des votes.

*105^e séance plénière
14 septembre 2009*